

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2018

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Joseph EHRHART, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Valérie HIRTZ et Philippe SCHMITT

Procurations : Joanne ALBRECHT à Dominique LEHMANN
 Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER
 Philippe SCHMITT à Didier METZ

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHEMIN WOELFLI »

- Vu la délibération du 5 décembre 2016 par laquelle le Conseil municipal décide de clore définitivement le Budget annexe « Lotissement Chemin Woelfli ».
- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2017 pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli » tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2015,
- Constatant que le Compte de Gestion 2017 est un compte de dissolution, tous les comptes étant à 0,
- Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017,
- Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Sud,
- Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2017, pour le Budget Annexe « Lotissement Chemin Woelfli »,
- DIT que le Budget Annexe « Lotissement chemin Woelfli » est clos définitivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 POUR LES TAXES DIRECTES LOCALES

- Vu les bases d'imposition notifiées par les services fiscaux pour l'exercice 2018,
- Vu la réforme de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010,
- Considérant que la Commune bénéficie de la part du Département pour la taxe d'habitation,
- Considérant l'instauration de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR),
- Vu le compte rendu des Commissions Réunies en date du 3 avril 2018,
- Considérant que le CFE n'est plus voté par la Commune mais par la Communauté des Communes du Pays de Barr,
- Considérant que la diminution des recettes ne peut être compensée par une augmentation des taxes et qu'il est préférable d'ajuster les projets aux revenus disponibles,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas modifier le taux des taxes locales,
- VOTE les taux suivants pour l'exercice 2018 :
 - . Taxe d'habitation 13,23 %
 - . Taxe foncière (bâti) 6,28 %
 - . Taxe foncière (non bâti) 37,04 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

- Vu la délibération du 12 mars 2018 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017,
- Vu la délibération du 12 mars 2018 d'affectation du résultat d'exploitation 2017,
- Vu le compte rendu de la Commission Finances réunie le 29 janvier 2018,
- Entendu la lecture détaillée article par article du Budget Primitif 2018 dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2018 de la Commune arrêté comme suit :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|--|---------------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT | 684 906,73 € | 760 005,00 € |
| Excédent fonctionnement 2017 reporté (002) | | 59 693,87 € |
| <i>Virement entre sections (023)</i> | <i>134 792,14 €</i> | |
| INVESTISSEMENT | 479 497,72 € | 419 038,09 € |
| Déficit investissement 2017 reporté (001) | 41 961,37 € | |
| <i>Virement entre sections (021)</i> | | <i>134 792,14 €</i> |
| <i>Reste à réaliser 2017</i> | 56 831,14 € | 24 460,00 € |

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Recettes de fonctionnement | 819 698,87 Euros |
| Recettes d'investissement | 578 290,23 Euros |
| Total des Recettes | 1 397 989,10 Euros |

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 819 698,87 Euros |
| Dépenses d'investissement | 578 290,23 Euros |
| Total des Dépenses | 1 397 989,10 Euros |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FAÇADES

- Vu la délibération du 5 novembre 2001 fixant les taux en euros et les critères applicables à compter du 1er janvier 2002 pour le subventionnement des travaux de restauration des bâtiments,
- Vu la délibération du 8 avril 2013 validant la convention de partenariat au titre du programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Bernard LEIBEL pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 5 A chemin Woelfli à Stotzheim,
- Vu le dossier de demande de subvention communale pour ravalement de façades présenté par Monsieur Roland SCHULTZ pour les travaux de peinture réalisés sur son immeuble sis au 6 chemin Woelfli à Stotzheim,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'allouer la subvention suivante :
 - à Monsieur Bernard LEIBEL : 60 m² à 3 €, soit 180 €, pour les travaux de peinture,
 - à Monsieur Roland SCHULTZ : 60 m² à 3 €, soit 180 € pour les travaux de peinture,
- PRÉCISE que ces subventions seront imputées à l'article 6574 "Subventions patrimoine bâti" prévu au Budget Primitif 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

- Vu la délibération du 24 avril 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif territorial contractuel, à temps partiel, renouvelable une fois,
- Vu la délibération du 2 octobre 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de renouveler l'emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet, en qualité de contractuel, à compter du 1^{er} novembre 2017
- Considérant que le contrat d'engagement du poste d'adjoint administratif territorial contractuel arrive à échéance le 30 avril 2018,
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le budget communal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, à raison de 11/35ème, à compter du 1er mai 2018, pour les fonctions d'assistante à la secrétaire de mairie,
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018, chapitre 012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPART À LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

- Entendu M. le Maire qui présente la carrière de l'agent du service technique, M. Jean-Pierre GARGOWITSCH, technicien territorial, qui prendra sa retraite à compter du 1^{er} mai 2018,
- Considérant qu'il n'existe pas de prime de départ en retraite dans la fonction publique territoriale,
- Vu les travaux en régie réalisés par l'agent tout au long de sa carrière,
- Vu les services rendus et la grande disponibilité de l'agent au service de la Commune pendant ses 40 années de service,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'offrir à l'agent, M. Jean-Pierre GARGOWITSCH, technicien territorial, un chèque cadeau d'une valeur de 1 200 € (mille deux cents euros), pour le remercier de son travail et de son engagement au sein de la Commune de Stotzheim,
- DIT que cette dépense sera imputée à l'article « 6232 »,
- DIT que ce cadeau lui sera remis lors de la soirée qui sera organisée le jeudi 3 mai 2018 à 19 h 00 à la mairie,
- CHARGE le Maire de transmettre les invitations,
- DIT que l'agent bénéficiera également de la prime du 13^{ème} mois au prorata de son activité 2018. Le calcul se fera sur la base du salaire du mois d'avril 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

7.1. Comptes rendus des Commissions Communales

- **Commissions Réunies** : les membres se sont réunis le 3 avril 2018 à la mairie ainsi que ce jour à la Communauté des Communes du Pays de Barr, pour la préparation de Clair de Nuit 2018.

Une nouvelle réunion Clair de nuit aura lieu le 16/04/2018 à 20 h à la mairie.

- **Comptes rendus des conseils d'école** :

M. le Maire fait le compte rendu du conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 22 mars 2018.

Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait le compte rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 22 mars 2018.

7.2 Maîtrise d'œuvre travaux impasse des jardins

M. le Maire présente aux membres du Conseil le devis reçu pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie de l'impasse des jardins. Le Conseil charge le Maire de solliciter deux autres devis pour qu'un comparatif puisse être présenté à un prochain conseil.

7.3 Demande de stage

M. le Maire informe de la demande de Mlle Emilie SIEGRIST, élève du collège d'Heiligenstein, domiciliée à Zellwiller, d'effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 27 au 29 juin 2018 inclus. L'accueil de cette stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de stage et autorise le Maire à signer la convention relative à l'accueil de Mlle SIEGRIST.

7.4 Demandes de subvention

La Commune a réceptionné les demandes de subvention suivantes :

- Les Restaurants du cœur,
- Ligue Française contre la Sclérose en Plaques.

Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à ces requêtes.

7.5 Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association ARIVA 35

M. Norbert RIESTER, membre du Conseil, fait le compte rendu de la réunion d'information de l'association ARIVA 35 qui s'est tenue le 15 mars 2018 à la mairie. L'objectif de l'association est de se concentrer sur les protections contre le bruit de l'A35 en proposant un renforcement des protections phoniques en 3 étapes :

. phase 1 : rehaussement du merlon existant et prolongement jusqu'à l'Andlau. Pour cela, une convention devrait être établie avec la DREAL pour que les travaux puissent être effectués. L'association demande le soutien de la Commune pour ce projet. De plus, en juillet 2018, une décision sera prise par l'État quant à la vente ou la conservation des terrains achetés pour l'aire de repos. M. le Maire informe avoir sollicité un devis auprès d'une entreprise pour le rehaussement du merlon existant. Il s'occupe également de savoir si une aide financière pourrait être apportée auprès des collectivités territoriales pour réaliser ces travaux.

. phase 2 : réalisation d'une protection sonore (merlon ou mur) au Sud entre le pont du CD5 et le pont du chemin d'Epfig,

. phase 3 : réalisation d'un merlon après l'Andlau, vers le Nord (en face de celui de St Pierre).

7.6 Demande droit de place boucherie ambulante

M. le Maire présente au Conseil la demande reçue de M. Sébastien FISCHER, boucher, charcutier, volailler en commerce itinérant basé à 67230 WESTHOUSE, qui sollicite un emplacement pour son activité le **mercredi après-midi**, sur la Commune de Stotzheim. Le Conseil donne son accord mais demande les horaires exacts du passage de la boucherie, une vente de pizzas ayant déjà un droit de place les mercredis soirs. Il faudra également informer le demandeur du droit de place à régler.

7.7 Inauguration de l'orgue

M. le Maire rappelle que l'inauguration de l'orgue, accompagnée d'un concert musical, aura lieu le dimanche 29 avril 2018 à 17 h 00 à l'église St Nicolas. Elle sera suivie d'un vin d'honneur à la mairie offert par le Conseil de fabrique et la commune.

7.8 Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me POLIFKE notaire à BARR, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelle 117/59 de 3,92 ares, appartement de 182 m² et parking couvert et jardin, sis 26 rue de Benfeld, appartenant M. Eyüp INAN.

-
- Lors du dernier Conseil, M. le Maire présentait aux membres le courrier **des locataires du 34 Haut-Village** concernant des **problèmes de chauffage**. M. le Maire a fait intervenir le menuisier pour avis. Il s'avère, après constat sur place, qu'il n'y a plus de joints entre le bas des fenêtres et les encadrements en grès, ce qui provoque des courants d'air dans le logement. Le menuisier a donc fait le nécessaire en posant de nouveaux joints en silicone et des baguettes et l'entreprise HEIBEL GARGOWITSCH traitera prochainement la moisissure des murs et fera des travaux de reprise de la peinture. Le Conseil demande que le locataire fournisse les factures de chauffage depuis leur entrée dans le logement pour connaître la surconsommation d'énergie et pouvoir leur attribuer un dédommagement.

- M. le Maire fait le compte rendu de la réunion Maire/Adjointes du 3 avril dernier. Lors de cette réunion, M. Benoît DIETRICH est venu présenter son **projet de skate-park**. Il lui a été proposé de trouver d'autres jeunes ayant cette passion et de créer une association. Les membres de cette association seraient ainsi assurés lors de la pratique de cette activité. Il lui a également été demandé de réfléchir au projet souhaité et aux moyens utilisés et de présenter ce projet lors d'une réunion ultérieure.
- M. le Maire informe les membres de la réunion qui a eu lieu avec le SDEA et la DREAL le vendredi 6 avril dernier. Suite aux travaux de pose de la conduite d'eau potable **au chemin rural dit Zieleichbaumweg** et en raison des conditions humides de cet hiver, il est demandé aux propriétaires d'éviter d'emprunter ce chemin, vu les nombreuses ornières. Dès que des conditions sèches et durables le permettront, l'entreprise procédera à la remise en état du chemin et permettra aux usagers d'accéder à leur parcelle. De plus, la présence de grenouilles à ventre jaune (espèce protégée) a été constatée dans ce secteur. Une note d'information sera publiée dans la Commune.
- M. le Maire présente aux membres du Conseil un courrier anonyme reçu à la mairie demandant la **mise en place de poubelles dans le village pour les déjections canines**. Le dossier est en cours d'étude par la Commission École Jeunesse qui présentera au Conseil des propositions pour l'acquisition de poubelles.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait part de la demande de **l'Association Fleurs à Stotzheim** qui souhaite réaliser des **décorations sur le thème de la musique** (le festival Clair de Nuit ayant lieu cette année à Stotzheim). L'association demande si la Commune pourrait prendre en charge les dépenses **d'un montant estimé à 250 euros**. Le Conseil donne son accord.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe les membres des **préinscriptions reçues pour la cantine / garderie pour la rentrée 2018**. Le périscolaire de Stotzheim peut accueillir 30 enfants. Or, à ce jour, la Communauté des Communes a déjà réceptionné 40 pré-inscriptions. Après discussion, il est décidé de ne pas augmenter l'effectif pour la cantine / garderie : la structure peut accueillir confortablement 30 enfants, plus d'enfants ne permettrait pas un accueil convenable. De plus, l'effectif des écoles ne cesse d'augmenter et les classes actuellement en place ne peuvent accueillir plus d'élèves. Le Conseil demande un arrêt des autorisations de dérogations scolaires et charge Mme MASTRONARDI d'informer le COPIL Jeunesse de la volonté du Conseil municipal.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, fait part de l'alerte reçue d'un habitant de Stotzheim concernant les **dépôts sauvages sur le ban de St Pierre, à proximité de Stotzheim**. Les photos reçues seront transmises au Maire de St Pierre.
- Mme Céline MASTRONARDI, adjointe au Maire, informe le Conseil de **grosses pierres déposées dans la rivière**, également du côté St Pierre. Le Syndicat Mixte sera contacté à ce sujet.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe les membres du Conseil du **dépôt sauvage de pieds de vignes malades dans la forêt**.
- Mme Dominique LEHMANN, membre du Conseil, informe les membres du Conseil de **brûlages de déchets non autorisés** qui endommagent les arbres environnants. Une plainte sera déposée par le Maire à la gendarmerie.
- Le **prochain Conseil aura lieu le lundi 7 mai 2018 à 20 h 00**.

La séance est levée à 23 h 07

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 17 avril 2018
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***